

## Brochure 08

Transport d'électricité  
Gestion de la végétation  
dans les corridors forestiers

# Partenariats locaux



Plus d'informations sur  
[www.life-elia.eu](http://www.life-elia.eu)



## 1

## Introduction

Cette brochure est rédigée par l'équipe du LIFE Elia-RTE (2011-2017), projet financé par le programme LIFE de l'Union européenne, par le Gouvernement wallon, par Elia et RTE, ces deux derniers respectivement Gestionnaires du Réseau de Transport (GRT) d'électricité en Belgique et en France.

L'objectif principal du projet est la transformation des emprises forestières des tracés de lignes à haute tension en corridors écologiques en Belgique et en France. Les actions de restauration visent à mettre en place des pratiques innovantes pour la gestion de la végétation de ces couloirs verts en forêt, et de sensibiliser différents publics à l'importance de la biodiversité dans ces habitats linéaires.

Les emprises du réseau à haute tension occupent de larges espaces, croisent des utilisations variées et multiples du territoire (forêts, cultures, élevages, habitats naturels de grand intérêt biologique, ...) et sont confrontées à des attentes diverses de la part de la population.

La prise en compte des acteurs du territoire et du contexte local est, pour les gestionnaires du réseau de transport de l'électricité, un atout dans la mise en place d'une gestion alternative et durable de la végétation des emprises de lignes électriques.

Cette brochure est consacrée à l'illustration de l'intérêt et de la mise en place de partenariats avec des acteurs du monde rural.

## 2

## La gestion classique: une crainte qui génère une «mise en sécurité» rassurante

La mission première de l'opérateur électrique d'assurer le transport de l'électricité en toute sécurité et continuité a fortement orienté sa politique de gestion de la végétation. Les arbres qui poussent sous et en bordure des lignes sont considérés comme un risque potentiel qu'il faut pouvoir maîtriser de façon industrielle et rassurante. Or, gérer le milieu vivant ne fait pas partie du cœur de métier des électriciens.

Classiquement donc, les entreprises de transport d'électricité, partout en Europe, ont pris l'habitude de s'occuper de la végétation très en amont du risque potentiel. Elles le font la plupart du temps en repoussant la végétation loin de leurs ouvrages par abattages, écimages et plus largement encore par des passages réguliers de gyrobroyeurs.

Le personnel de maintenance des lignes est donc formé à anticiper le risque électrique, à programmer l'élimination de la végétation gênante et à sous-traiter avec des entreprises spécialisées dans l'élimination de la végétation.

Pour un GRT, être lui-même au pilotage, au suivi et à la responsabilité de la gestion de la végétation apparaît comme le meilleur moyen de garantir la sécurité. Mais au prix souvent de conséquences négatives sur l'acceptabilité par les riverains, la qualité des paysages et la biodiversité.

## 3

## La gestion confiée à des tiers: un pari et une (r)évolution d'entreprise

L'enjeu est donc de renverser les paramètres.

Il s'agit tout d'abord de regarder la végétation comme une possible alliée plutôt que comme une menace.

Il s'agit ensuite de trouver les moyens de confier une gestion de la végétation plus douce à des partenaires du milieu rural dont c'est le métier ou qui en ont une véritable expertise.

# 4

## Réinvestir des tiers dans le «No man's land» des emprises

Bien que n'étant jamais propriétaires des emprises de lignes, les GRT les «occupent» néanmoins fortement via la gestion classique de la végétation.

Les propriétaires, dédommagés à la création de la ligne, y ont le plus souvent renoncé à la gestion classique des milieux forestiers : plantation, sylviculture. Ils ont intégré les passages réguliers de gyrobroyeage des opérateurs électriques et leur en ont en quelque sorte concédé la gestion.

Le premier défi est donc de «ré-intéresser» les acteurs de la ruralité, dans leur grande diversité, au parti qu'ils pourraient tirer de ces surfaces importantes pour leurs activités.

Propriétaires, agriculteurs, éleveurs, chasseurs, structures de développement territorial (Parc naturel, conservatoire d'espaces naturels, ONG...) peuvent trouver sur ces surfaces un intérêt à assumer eux-mêmes la gestion de la végétation.



La création d'un gagnage herbeux extensif pour le grand gibier pourra intéresser les chasseurs



Elevage, production forestière et réseau à haute tension peuvent faire très bon ménage

Ils le feront la plupart du temps avec un taux accru d'acceptabilité locale, avec un impact souvent positif sur les paysages et avec de réels bénéfices pour la biodiversité.

En effet, la mise en place d'une gestion alternative plus douce (abattages sélectifs, mise en place d'un pâturage, d'une fauche, restauration d'un habitat naturel...) est globalement mieux perçue par la population qu'une gestion de couloir classique et plus radicale (passage d'un gyrobroyeur).

Elle ancre également davantage l'opérateur électrique dans le tissu local et évite l'impression de choix de gestion lointains, standardisés et peu en phase avec les réalités de terrain. Elle montre enfin que l'opérateur électrique travaille avec un souci croissant d'acceptabilité sociétale de ses infrastructures et de leurs dépendances.

## 5

## Les GRT à l'initiative

Pour garantir au mieux cette recherche de partenariats durables avec des tiers, les GRT doivent accroître leur connaissance fine des grands acteurs de la ruralité. C'est en effet d'abord au travers de grandes coupoles faitières que les GRT ont intérêt à négocier cette gestion partagée de la végétation sous les lignes.

Ces acteurs sont la plupart du temps réunis en Fédérations régionales ou nationales où se retrouvent, comme membres, les acteurs de terrain avec lesquels les GRT conventionneront, in fine, les termes de la gestion alternative.

Fédérations de propriétaires publics, de propriétaires privés, de parcs naturels, de chasseurs, de chambres d'agriculture, grandes associations naturalistes sont autant de groupements dont la taille et surtout la pérennité peuvent garantir aux GRT une « cession » durable et encadrée de la gestion de la végétation.

Les termes généraux des partenariats ont tout intérêt à être cadrés au niveau de ces grandes instances nationales ou régionales avant d'être déclinés et adaptés au contexte local avec les acteurs de terrain, membres de ces grandes coupoles faitières.

Un premier stade de conventionnement peut dès lors très utilement être déployé entre le GRT et ces grandes fédérations. Il donnera le périmètre général dans lequel viendront s'inscrire ensuite les partenariats locaux.

Ce changement culturel des entreprises de linéaires électriques dans leur ouverture aux tiers passe ensuite prioritairement par le personnel de maintenance des lignes et par les concertants (responsables des relations du GRT avec les partenaires locaux).

Leur connaissance fine du territoire et du tissu des acteurs leur permet en effet d'entendre les demandes ou souhaits de partenaires locaux, de bien saisir les potentialités et opportunités de terrain, de mobiliser des forces vives. Ils peuvent ainsi mieux identifier l'acteur local, idéalement membre d'une de ces grandes structures, qui va pouvoir ou souhaiter développer sous les lignes une gestion différenciée de la végétation.

Du regard ancien porté à la végétation qui dictait la date du prochain gyrobroyeage, ils sont en capacité de se demander aujourd'hui quelle opportunité de gestion douce pourrait se développer sous les lignes et quel acteur local pourrait trouver un intérêt à la voir se développer.

Les lignes électriques aériennes traversent des régions aux identités, aux usages et aux particularités naturelles très variées. Par ce fait, la gestion des couloirs électriques ne peut être pensée de manière uniforme mais doit s'adapter aux spécificités locales. Il s'agit d'une occasion de s'appuyer sur l'expérience d'acteurs ayant une bonne connaissance du terrain et des usages locaux.

Un cadre de références est défini au niveau national. Il dresse les grandes lignes des droits et devoirs des parties prenantes. Sa mise en œuvre pratique est quant à elle négociée avec les acteurs de terrain pour répondre au mieux aux spécificités, attentes et contraintes locales, en voici quelques exemples :

- un éleveur ou un agriculteur qui s'installe pourra être intéressé par ces parcelles dans un contexte d'accès difficile à la terre



L'installation de ruches en bordure du couloir est une des valorisations possibles de l'emprise électrique

- une commune pourra, lors de la location des territoires de chasse, être intéressée à faire figurer ces surfaces sous les lignes comme dévolues à la nourriture et au couvert du gibier

- un propriétaire sera sensible à la possibilité de se fournir en bois de chauffage au sein des lisières aménagées

- une association naturaliste ou un parc naturel régional pourra intégrer les habitats naturels sous les lignes dans la gestion de ses réserves naturelles proches

L'identification de ces acteurs essentiels repose donc bien sur une connaissance fine de la ruralité, mais aussi de ses attentes. C'est bien ce que peuvent décoder les personnels de la maintenance et de concertation des GRT.

Deux niveaux différents de personnel des GRT, national et régional, sont ainsi mis en action pour déterminer ces deux niveaux du partenariat.

En France, RTE a, depuis de nombreuses années déjà, entrepris des partenariats avec des acteurs du monde rural. Dès le début, RTE s'est engagé dans une logique «gagnant-gagnant». La gestion de la nature n'étant pas son cœur de métier, l'entreprise s'enrichit de collaborations avec des parties prenantes qui, en retour, retirent un intérêt d'une modification des pratiques de gestion ou de la mise en place d'un aménagement favorable à la nature via leur activité propre. Afin de renforcer la cohérence des actions à l'échelle du territoire français, RTE a signé des conventions de partenariat avec des fédérations nationales qui se déclinent ensuite à des échelles plus régionales ou locales. Les quelques partenaires suivants (liste non exhaustive) démontrent la multiplicité et la diversité des enjeux : les Parcs Naturels Régionaux, les Conservatoires d'Espaces Naturels, la Ligue de Protection des Oiseaux, la Fédération Nationale des Chasseurs, les Réserves Naturelles de France, la Confédération Nationale de l'Elevage,...

## 6

## Appropriation par les riverains



Une zone ouverte comme celle-ci peut intéresser un exploitant agricole, un apiculteur ou encore un chasseur

La prise en charge de la gestion par un acteur local présente de nombreux avantages, le principal étant celui de faciliter l'appropriation du projet par les riverains et les autres utilisateurs locaux de l'espace mais aussi de leur permettre de porter un autre regard sur les lignes électriques aériennes et leur gestion.

Cela peut s'expliquer de deux manières. D'une part, la mise en place d'une gestion alternative (abattages sélectifs, mise en place d'un pâturage, d'une fauche,...) est globalement mieux perçue par une large partie de la population qu'une gestion plus radicale (passage d'un gyrobroyeur). D'autre part,

la mise en place d'une gestion plus douce, par un acteur local, est davantage ancrée dans le réel et moins ressentie comme une décision technocratique, prise en haut lieu. La mise en place de partenariats locaux et durables est davantage appréciée par le public et les riverains. Elle montre que l'opérateur électrique travaille avec un souci croissant d'acceptabilité sociétale de ses infrastructures.

## 7

## Nouveau métier pour le personnel de maintenance

Mettre en œuvre le pari de confier la gestion de la végétation à des tiers change profondément le métier des hommes de lignes.

La responsabilité de la sécurité électrique reste bien entre leurs mains et celles du GRT.

Mais elle est dorénavant assurée par des tiers, idéalement en les ayant réunis autour de la signature d'une convention.

Il s'agit dès lors pour ce personnel davantage de suivre le bon fonctionnement de ces partenariats sur le terrain que de commander à des entreprises externes des travaux de gyrobroyeage ou d'abattage.

Deux axes peuvent être déterminants pour la réussite de ce nouveau mode de gestion de la végétation et sa totale acceptation par le personnel de lignes.

Une formation spécifique d'abord aux enjeux et méthodes d'une gestion différenciée de la végétation favorable à la biodiversité est nécessaire. Elle doit aider l'homme de ligne (personne responsable de la sécurité des ouvrages électriques et donc du contrôle de la croissance de la végétation en milieu forestier) à porter un regard neuf sur la dynamique naturelle de la végétation sous les lignes, à identifier les acteurs de la ruralité capables de la mettre en œuvre et à lui donner les outils nécessaires pour un suivi de ces partenariats, garant de la sécurité des lignes.

Une intégration de ces partenariats aux outils de surveillance des lignes ensuite. Les outils cartographiques et prévisionnels de gestion de la végétation doivent en effet pouvoir intégrer, de façon simple et mobilisable sur le terrain, l'identité des partenaires, les conventions passées avec eux, leurs échéances, leurs possibilités de renouvellement, ... Le rôle de l'homme de lignes mute donc en partie, il doit pouvoir suivre ces partenariats, les dynamiser, les renouveler et les recadrer si nécessaire.

## 8

### Comment asseoir les partenariats dans la durée ?



Comment concilier intervention locale et mise en sécurité du réseau

L'identification d'acteurs locaux, la mise en place de projets de partenariats, la cohérence vis-à-vis d'une politique nationale doit offrir un maximum de garanties de pérennité aux actions entreprises.

Une histoire commune créée entre le GRT et le partenaire, des actions pertinentes, des résultats probants et mesurés aident à garantir une stabilisation des actions sur le long terme.

Un investissement devra être accepté pour la mise en place de ces partenariats de proximité. Plus long à mettre en œuvre qu'un simple chantier de broyage, les résultats engrangés permettront de «durabiliser» la zone gérée et apporteront des bénéfices autres que la simple sécurité du réseau.

#### 8.1. Conventionnement

La mise en place du partenariat est officialisée au travers d'une convention signée par les différentes parties concernées. Nous renvoyons le lecteur à la [brochure 9](#) pour de plus amples informations sur ce sujet.

#### 8.2. Redynamiser et actualiser le partenariat

Afin de s'assurer du bon fonctionnement du partenariat, il est nécessaire d'avoir une bonne communication entre les différentes parties. Un ancrage local du GRT s'avère là encore être clairement un atout.

Dans le cadre de partenariats à grande échelle (avec des fédérations ou coupoles nationales), un comité de suivi sera utilement désigné. Composé de représentants des différentes parties, il permettra d'établir au minimum annuellement, le bilan des actions, de faire remonter des informations locales et de proposer d'éventuelles améliorations.

Les partenariats solidement bâtis sont très généralement renouvelés après l'échéance du premier mandat.

## 8.3. Valoriser le partenariat

Un partenariat fructueux repose notamment sur la confiance et l'adhésion des collaborateurs (ou adhérents, membres,...) des différentes parties. Cette adhésion passe notamment par une bonne communication en interne.

Le GRT comme les parties prenantes ont également intérêt à communiquer vers l'extérieur afin de montrer les réalisations et la collaboration...qui pourraient en faire naître d'autres.

9

## Aides financières en support du partenariat

La recherche d'un partenaire pour la mise en place d'une gestion durable des sites peut être facilitée par l'obtention de primes ou de subsides, le plus souvent publics, européens, nationaux et/ou régionaux. De telles aides sont parfois l'élément déclencheur de la mise en place d'une collaboration, en particulier avec le secteur agricole en proie à diverses crises et en recherche d'alternatives.

Nous renvoyons le lecteur aux règles en vigueur dans chaque pays pour les modalités d'obtention des aides mentionnées ci-dessous.

### 9.1. Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Ce programme agro-environnemental européen consiste à mettre en place des pratiques favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole. Il s'agit d'un pilier de la politique agricole commune (PAC) complémentaire à celui axé sur le développement de la production agricole, le soutien des marchés et des prix agricoles.

L'agriculteur qui s'engage de manière volontaire dans le programme reçoit une aide financière pour couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en œuvre des méthodes qui contribuent au développement d'une agriculture durable.

Dans le contexte des lignes à haute tension, il s'agit plus particulièrement de primes qui peuvent être octroyées pour une gestion pérenne de prairies naturelles ou de prairies de haute valeur biologique. Les mesures et aides en vigueur ainsi que des conditions de leur octroi sont fixées par chaque Etat membre.

### 9.2. Natura 2000

«Natura 2000» est un réseau écologique de sites visant à assurer la conservation des habitats et des espèces menacés en Europe. Il s'agit d'une initiative de l'Union européenne qui a pour but de stopper le déclin de la biodiversité.

L'objectif de ce réseau est de concilier les activités humaines et la préservation de la nature. Les sites intégrés au réseau peuvent donc encore faire l'objet d'une gestion sylvicole ou agricole mais le gestionnaire doit veiller à l'application de mesures de gestion qui permettent le maintien du milieu en bon état de conservation.

Pour compenser l'effort, les coûts et les manques à gagner liés à la mise en place des mesures de gestion, le propriétaire ou gestionnaire d'un site Natura 2000 peut bénéficier de certains avantages dont la nature varie en fonction du pays ou de la région. En Wallonie, on peut par exemple citer des indemnités financières, des avantages fiscaux ou encore des subventions à la restauration d'habitats naturels dégradés.

## 9.3. Autres aides publiques

Dans la plupart des États membres, des aides publiques sont disponibles (éventuellement à différents niveaux de pouvoir : national ou régional) pour la mise en place de mesures de gestion favorables à la nature, parfois via des appels à projets. Il convient de se renseigner sur les mesures propres à chaque Etat membre. Une bonne connaissance de ces mécanismes de financements peut être mise à profit afin de mettre en œuvre des aménagements écologiques à grande échelle qui n'auraient pu voir le jour sans aide extérieure.

En Région Wallonne, le PwDR, Programme wallon de Développement Rural 2014-2020, permet le financement de projets ponctuels. Dans ce cadre, signalons la possibilité de par exemple restaurer des parcelles situées en zones Natura 2000 et faisant partie de la SEP (Structure Ecologique Principale).

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/demande-de-subvention-a-la-restauration-ou-a-l-entretien-des-habitats-et-especes-d-interet-communautaire.html?IDC=837&IDD=5021>

## 9.4. Aide financière du GRT

Certains GRT misent sur un partenariat rémunéré, de manière ponctuelle (par exemple pour la mise en place d'une gestion alternative sur un site présentant des contraintes particulières) ou de manière plus récurrente, par exemple dans le cadre d'un programme défini. En Finlande par exemple, le GRT finance les propriétaires privés qui s'investissent dans des mesures pour la nature. Après validation d'un plan de gestion rédigé par un expert, il peuvent recevoir 300 €/ha à la mise en place des actions.

### LIFE Elia

Valorisation des emprises du réseau de transport d'électricité comme vecteurs actifs favorables à la Biodiversité

### Référence CE

LIFE10 NAT/BE/709

### Coordination Générale

Gérard Jadoul  
gerard.jadoul@gmail.com



Le projet LIFE Elia bénéficie du cofinancement de l'outil LIFE+ de l'Union européenne

### Partenaires



Le réseau  
de transport  
d'électricité



Suivez le projet sur:  
[www.life-elia.eu](http://www.life-elia.eu)